S.E.L.A.R.L. OLIVIER MUCHERY

8 juillet 2025, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le réseau privé sécurisé des commissaires de justice, considérée comme complète le 7 juillet 2025, et en l'absence d'opposition du Président de la Chambre nationale des commissaires de justice,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée de la société par actions simplifiée « OLIVIER MUCHERY », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), a pris effet.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
MUCHERY Olivier

{post-content}

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)